

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** 20 (1974)  
**Heft:** 9  
  
**Rubrik:** Affaires fédérales

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# affaires fédérales

## **A.V.S. : paiement séparé de la rente de vieillesse pour couple, succès mitigé**

L'octroi du droit de paiement séparé de la rente de vieillesse pour couple n'a pas remporté le succès que l'on pensait. Peu de femmes ont utilisé le droit, qui leur est accordé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1973, de demander pour elles la moitié de la rente. D'après plusieurs caisses de compensation, qui ont cependant fait savoir qu'on ne disposait pas encore de statistique à ce propos, les demandes de versement séparé concernent à peine les 10 % des rentières. Ce taux a été atteint à Bâle-ville, mais les autres caisses cantonales signalent des pourcentages plus faibles. Les organisations féminines sont déçues par cette tournure des choses. Elles estiment que cette innovation, pour laquelle elles se sont engagées activement, représente un pas vers l'autonomie économique dans le mariage — notamment sur le plan du régime des biens matrimoniaux. Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1973 — soit avant la 8<sup>e</sup> révision de l'A.V.S. — la rente de vieillesse pour couple était versée au mari. En vertu du droit des biens, le mari était tenu d'assurer l'entretien de la famille à l'aide de la rente ou d'autres moyens financiers. S'il manquait à ce devoir, la

femme avait deux moyens de récupérer la demi-rente à laquelle elle a droit : soit recourir au juge civil, soit apporter à la caisse de compensation la preuve que la mari a négligé le devoir d'entretien. Ces deux voies comportaient le désavantage d'être « gênantes à utiliser », on n'y avait recours que dans des cas d'urgence. Or donc, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1973, la femme peut demander pour elle le versement de la demi-rente sans que soient exigés ni l'assentiment du mari ni une motivation de la requête. Cette nouvelle législation repose sur le fait que les femmes mariées ont contribué directement ou indirectement, par leur activité professionnelle ou de ménagère, à l'édification de l'A.V.S. Si une rente de vieillesse pour couple a déjà été servie, l'épouse ne pourra demander le partage qu'à partir du mois suivant. Dans ce cas, elle présentera sa demande sur une formule spéciale qu'elle obtiendra auprès de n'importe quelle de caisse de compensation. Elle adressera cette formule à la caisse qui sert la rente de vieillesse pour couple. Lorsque le droit à la rente pour couple prend naissance, l'épouse doit déclarer, dans une rubrique « ad hoc » de la formule qui sert au mari à demander la rente si elle entend requérir pour elle la demi-rente de vieillesse pour couple. Enfin, l'épouse peut en tout temps révoquer

sa demande de demi-rente en utilisant une formule spéciale qu'elle demandera à une caisse de compensation.

L'opinion est assez largement répandue que le recours au versement de la demi-rente signifie une rupture du mariage. Or, ce n'est pas toujours le cas, affirment les organisations féminines. Bien des femmes ignorent la possibilité qui leur est offerte. D'autres pensent que le partage devrait se faire automatiquement. Mais on peut craindre, à cet égard, le surplus de travail pour les caisses de compensation. De toute façon, la situation évoluera, estiment les organisations féminines, quand se fera la révision du droit des biens matrimoniaux.

## **Le troisième âge est celui des vraies vacances**

Si les apparences semblent donner à la jeunesse, qui commence très tôt et se prolonge tard, un rôle essentiel dans la vie économique d'aujourd'hui, des statistiques plus approfondies font ressortir que la vie active étant, elle aussi, de plus longue durée, le troisième âge représente un potentiel important, et qu'il convient de mériter son choix, qu'il s'agisse d'une élection ou d'un lieu de vacances : 9 millions de Français ont plus de 60 ans.

Ce sont des personnes qui, certes, ont souvent plus de loisirs que d'argent; mais qui, précisément, savent, mieux que les jeunes trop pressés, apprécier les agréments d'un site et le confort d'un séjour. De plus, elles ne sont pas tenues à des dates précises par des impératifs professionnels ou scolaires. C'est pourquoi le Tourisme Suisse, avec **Pro Senectute**, a pensé à organiser des vacances convenant plus particulièrement aux « plus de 60 ans ». Dix-huit hôtel : six en Suisse orientale et dans les Grisons, cinq en Suisse centrale et méridionale, deux dans le Valais et cinq au Tessin, leur accordent des ra-

bais de 50 % hors saison. Les forfaits (qui vont de francs suisses 23,50 à francs suisses 70) comprennent la chambre, la pension complète, l'hôtesse, le service, les taxes de cure, et éventuellement, le chauffage. Dans la plupart des localités où se situent ces hôtels, on trouve des piscines couvertes ou de plein air; des randonnées pédestres sont organisées, et les caravanes sont accueillies à Tènero (Tessin).

Le catalogue **Pro Senectute 1974** est paru.

### **Timbres rares : une occasion unique**

Le timbre rare est un placement sûr; mais, du fait même de sa valeur, il est trop souvent bien gardé et soustrait à l'admiration des amateurs. A la Foire de Bâle. « Internaba 1974 » a donné à ceux-ci une occasion extraordinaire : celle de voir, entre autres collections fameuses, celle du Prince Rainier III de Monaco et celle des Hawaii.

On sait, par ailleurs que, du 22 mai au 5 juillet, pendant le XVII<sup>e</sup> Congrès de l'Union postale universelle (U.P.U.) à Lausanne, les lettres postées au bureau du Palais de Beaulieu ont été affranchies avec un timbre spécial; cependant qu'à Berne, à l'occasion du Centenaire de l'U.P.U., une Exposition Philatélique particulièrement intéressante a été ouverte jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre au Musée des P.T.T.

## **Le Français**

**3, avenue de l'Opéra**  
Tél. OPE. 88-20

Comme par le passé,  
vous y dégusterez  
la bonne fondue suisse  
et les délicieuses crouûtes  
au fromage

### **Le fondateur de Taizé reçoit un prix en Allemagne**

Le prix de la paix de la bourse des libraires ouest-allemands a été décerné au fondateur et prier de la communauté de Taizé, frère Roger Schutz. Une somme de 10 000 d.m. lui sera donc remise le 13 octobre au cours de la foire du livre à Francfort.

Le prier de Taizé, d'origine suisse, destina cette somme d'argent aux jeunes d'un quartier pauvre de Porto, au Portugal.

### **Le C.I.C.R. est les camps de la mort nazis : les révélations d'un journaliste suisse**

L'histoire de l'action de la Croix-Rouge, pour tenter d'arracher à la mort les victimes du monde concentrationnaire en Allemagne, pendant la guerre, n'avait jamais été écrite. Cette lacune vient d'être comblée par l'ouvrage de Drago Arsenijevic, qui parut en librairie, à Paris et en Suisse : « Otages volontaires des SS » (Editions France-Empire).

Résultat d'une enquête de plusieurs années, nourri d'informations puisées aux meilleures sources, ce livre d'un journaliste suisse d'origine yougoslave, correspondant à la « Tribune de Genève » à Paris, est à la fois un document et un récit d'aventures dramatiques. Il évoque l'action d'une dizaine d'hommes, tous volontaires, qui ont accepté vers la fin de la guerre de quitter la Suisse pour pénétrer dans les camps de déportation et d'extermination, et d'y rester jusqu'au bout, au péril de leur vie.

Comme le raconte Drago Arsenijevic, le bras droit d'Himmler, Ernst Kaltenbrunner, responsable des camps de concentration, avait rencontré en secret en Autriche, le 12 mars 1945, près de la frontière suisse, Carl Burckhardt, alors président du

C.I.C.R., et avait accepté d'accorder aux délégués du C.I.C.R. le droit de pénétrer dans les camps, mais à une condition : y demeurer jusqu'à la fin de la guerre.

C'est grâce au sacrifice de ces quelques volontaires sélectionnés que, pendant les tous derniers mois de la guerre, on a vu enfin rouler sur les routes d'Allemagne les camions blancs du C.I.C.R., et que les équipes helvétiques, aidés de prisonniers français, américains et canadiens, ont pu arracher une partie de leurs victimes aux chambres à gaz et aux fours crématoires.

Une cruelle ironie du sort vaudra aux derniers de ces volontaires, dont une femme, qui composaient la délégation du C.I.C.R. à Berlin au moment de l'arrivée des troupes soviétiques, d'être finalement déportés à leur tour et internés quatre mois durant à Moscou, sans nouvelles de leurs familles ni du C.I.C.R.

On sait que l'U.R.S.S. n'avait pas reconnu la convention de Genève sur le traitement des prisonniers de guerre. En dépit de ses démarches répétées, le C.I.C.R. n'a jamais obtenu, pour des raisons de réciprocité, de pouvoir secourir les prisonniers russes en Allemagne, non plus que les prisonniers allemands en U.R.S.S.

Le livre révèle un cruel dilemme du C.I.C.R., en 1942, sur la question de savoir s'il était opportun de protester publiquement contre les atrocités commises dans les camps. Le comité en délibéra le 14 octobre 1942, sur la base d'un projet d'appel qu'une partie des membres du C.I.C.R. jugèrent lénifiant et peu propice à « faite date ». Après une discussion dont le secret fut bien gardé, c'est finalement l'abstention qui l'emporta de justesse, et l'appel à l'opinion publique mondiale ne fut pas publié. La majorité avait estimé qu'il risquait de ne pas avoir d'effet, tout en nuisant à l'activité de l'institution. Ainsi le C.I.C.R.,

constate l'auteur du livre, ne prit jamais position publiquement pour condamner les crimes nazis. Parce que, estimait-on, « le prestige du C.I.C.R. ne valait pas qu'on lui sacrifiât, ou même qu'on risquât seulement de lui sacrifier ne fut-ce qu'une vie humaine ».

M. Arsenijevic raconte aussi comment, après la publication faite par la presse de l'arrivée en Suisse de mille deux cents juifs venus de Theresienstadt, grâce à l'intervention de Jean-Marie Musy, Hitler mécontent de ce manque de discrétion avait ordonné que l'ancien président de la Confédération fut fusillé s'il posait le pied sur le sol allemand. Il y était retourné cependant, et son fils Benoît, avec l'approbation d'Himmler, avait obtenu de Schellenberg une carte indiquant l'emplacement exact des camps de concentration. Cette carte parviendrait aux Alliés, de telle sorte que par la suite les bombardiers ont pu éviter de confondre les camps de concentration avec les baraquements militaires de la Wehrmacht.

### **Nouveauté dans l'édition helvétique : l'« encyclopédie de la Suisse actuelle »**

Plus de 300 auteurs et traducteurs de Suisse romande, d'Outre-Sarine et du Tessin ont collaboré durant de nombreux mois pour réaliser un ouvrage encyclopédique — unique en son genre — consacré aux multiples aspects de la Suisse des années septante et dont le premier des quatre volumes, paru aux Editions Mondo S.A. à Vevey, a été présenté à la presse à Berne.

L'« Encyclopédie de la Suisse actuelle », qui a l'ambition de saisir la vie du pays à une époque déterminée pour en présenter une image aussi réaliste que possible et accessible aux lecteurs de tous les milieux tout en se proposant de favoriser

une interpénétration des communautés helvétiques, groupe un bon millier d'articles assortis d'une iconographie aussi abondante que soignée, totalisant pas moins de 5 millions de signes typographiques.

Les thèmes de cet ouvrage, édité en français et en allemand, sont un aperçu des courants de pensée et des intérêts d'une large couche de la population suisse. Il est enrichi d'un index de noms propres et de mots-clés comportant quelque 6 000 références ainsi que d'un certain nombre de brèves biographies de personnalités qui ont contribué à façonner l'image de la Suisse moderne.

Cette encyclopédie, dont le promoteur et réalisateur est M. André Eisele, de Lausanne, est conçue en premier lieu pour être diffusée en Suisse. Toutefois, comme l'a relevé un représentant de la Fondation Pro Helvetia, elle est également une initiative au service de l'information culturelle et constitue un excellent instrument de relations culturelles avec l'étranger, notamment avec les pays et populations francophones et germanophones d'Europe, d'Afrique et d'Amérique du Nord.

### **Nul n'est contraint de boire à l'armée**

Un communiqué de presse, qui a fait récemment beaucoup de bruit, a relaté que des militaires nouvellement incorporés avaient dû boire d'un trait une bouteille de bière lors de l'examen d'entrée au cours de répétition. L'enquête ouverte a montré qu'en exigeant cette « épreuve de courage » le commandant d'unité, d'ailleurs bien qualifié sur le plan militaire, avait commis une maladresse, qui finalement a été sanctionnée. Le Département militaire fédéral désapprouve énergiquement de telles coutumes et il relève que tout abus d'alcool, de nicotine ou de tout autre substance propre à favoriser la toxicomanie dans l'armée est contraire aux

règles de la discipline et que, selon le cas, il peut faire l'objet de poursuites pénales. Des abus de cette nature sont inadmissibles, car ils mettent en danger la santé du militaire, la sécurité de ses camarades, ainsi que la préparation au combat de l'armée.

### **Un Suisse à la présidence du conseil d'administration de l'U.N.I.C.E.F.**

L'éditeur et ancien conseiller national zurichois, Hans Konzett, a été élu à New York, président du conseil d'administration (executive board) de l'U.N.I.C.E.F. Il y représente la Suisse depuis 1964, en tant que chef de la délégation helvétique. Il fait partie des membres fondateurs du comité suisse pour l'U.N.I.C.E.F., comité qu'il préside aujourd'hui encore.

Le conseil d'administration de l'U.N.I.C.E.F. est l'organe suprême du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. Il établit la politique et libère les fonds nécessaires à l'exécution du programme des Nations Unies pour le développement. Trente Etats, élus pour 3 ans par le conseil économique et social des Nations Unies, font partie du conseil d'administration. La Suisse y est représentée depuis la fondation de l'U.N.I.C.E.F. Deux Suisses ont déjà précédé M. Hans Konzett à la présidence, il s'agit de MM. August Lindt (1952) et Félix Schnyder, ambassadeur (1960).

### **LA PRECISION DANS LE DECOLLETAGE**

S.A. au capital de 245 000 F  
Directeur : E. BIERI

**16, rue Orfila - 75020 PARIS  
Tél. : MEN. 52-07**

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine - chemins de fer - horlogerie - optique - radio - électronique...

## En Suisse, restez mobiles sans automobile !

En Suisse, les hôtes peuvent se passer de l'automobile. Les entreprises de transports publics leur offrent par exemple le **billet de vacances** (excursions en train, bateau et autocar à demi-tarif), l'**abonnement suisse pour demi-billets** (nombre illimité de courses à moitié prix, simples ou aller et retour), les **abonnements régionaux de vacances** (Vevey-Montreux, de l'Oberland bernois, du lac des Quatre-Cantons, des Grisons, de Locarno-Ascona et Lugano, du printemps jusqu'à l'automne), l'**abonnement suisse pour les remontées mécaniques** (réductions de 20 % sur environ 850 téléphériques et remontées mécaniques) et la **carte suisse de vacances**, réservée aux personnes ayant leur domicile à l'étranger (titre de transport personnel à travers toute la Suisse, en chemin de fer, bateau et autocars postaux).

## Innovation à bord des avions de Swissair

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1974, date d'entrée en vigueur de l'horaire d'été, Swissair réserve un certain nombre de rangées de sièges aux passagers non fumeurs à bord de ses avions. A cette date, elle introduit également la sélection des places sur tous les vols long-courriers. Ces innovations répondent aux désirs exprimés depuis longtemps par de nombreux passagers.

### NON FUMEURS

La séparation entre les passagers fumeurs et non fumeurs a été créée lors de l'introduction des avions de grande capacité Boeing 747 et DC-10-30. Ces avions offrent des conditions idéales, la cabine des passagers étant séparée en plusieurs compartiments. Les expériences furent concluantes et incitèrent Swissair à réserver une section pour les non fumeurs à bord des

DC-, DC-9 et Coronado également. Bien qu'il ne soit pas possible d'installer des cloisons de séparation dans ces derniers types d'avions, la nouvelle répartition apporte néanmoins une amélioration pour les passagers qui n'apprécient pas l'herbe à Nicot. Installés à l'avant de la cabine, ils ne sont pas incommodés par la fumée, grâce au système de renouvellement constant de l'air à bord de l'avion.

### SELECTION DES PLACES

La possibilité de choisir sa place était limitée jusqu'à présent aux avions Boeing 747 et DC-10-30, desservant les lignes à destination de l'Amérique du Nord, de l'Afrique occidentale et du Sud. Dorénavant, les passagers pourront choisir leur place, au moment de l'enregistrement, sur tous les vols inter-continentaux. Sur les vols de courte distance, les premières rangées à l'avant de la cabine, en classe touriste, sont réservées aux familles voyageant avec des enfants.

## L'activité de la Swissair en France Liaisons Swissair France-Suisse

Les principales nouveautés introduites avec l'horaire d'été sont la création d'une ligne Marseille-Genève, l'utilisation du Convair 990 Coronado sur certains vols Paris-Genève et la mise en service du DC-8, 4 fois par semaine, sur Nice-Zurich.

**Au départ de Paris-Orly Ouest :** Chaque jour, Paris est relié, dans chaque sens, 6 fois (5 fois le samedi et le dimanche) à **Genève** dont 4 fois en « Coronado », 4 fois à **Zurich** et 2 fois à **Bâle-Mulhouse**.

A ces vols, il faut ajouter 3 vols cargo hebdomadaires (Me, Je, Sa) entre Paris et Zurich et vv. exploités en DC-9 F « tout cargo ».

**Au départ de Nice-Côte d'Azur** Swissair assure, chaque jour, un

vol Nice-Genève vv. en DC-9 et un vol Nice-Zurich vv. en DC-8 (sauf Me, Sa, Di en DC-9).

### Au départ de Marseille-Mari-gnane

5 fois par semaine (Lu, Ma, Je, Ve, Di), un DC-9 aux couleurs Swissair, effectue, chaque après-midi, la rotation **Genève-Marseille-Genève**.

## 25<sup>e</sup> anniversaire des liaisons Swissair entre Nice et la Suisse

La première liaison aérienne Swissair entre la Suisse et Nice fut en effet créée le 4 avril 1949, avec l'inauguration de la ligne Genève-Nice-Rome et retour.

Ce service était exploité trois fois par semaine. L'appareil, un DC-3, se rendant à Rome, faisait escale à Nice en fin d'après-midi et au retour, le lendemain, en fin de matinée.

Huit ans plus tard, Nice devenait tête de ligne, l'étape Nice-Rome ayant été supprimée.

Durant les huit premiers mois d'exploitation, en 1949, 2 080 passagers furent transportés entre Nice et la Suisse et vice-versa. En 1959, devant le succès grandissant de la liaison Nice-Genève (le nombre des passagers transportés étant passé à 18 969), les fréquences furent accrues et un avion plus grand, le « Metropolitan », mis en service.

**En 1961, Swissair ouvrit une nouvelle ligne, Nice-Zurich**, pour doubler celle de Nice-Genève.

En 1964 — toujours devant l'accroissement du nombre de passagers — Swissair remplaça les « Metropolitan » par des « Caravelle » sur la ligne Nice-Zurich. Une année plus tard, ces jets furent également mis en service sur certains vols Nice-Genève. En 1967, le « Metropolitan » continua à être utilisé entre Nice et Genève, mais, peu à peu, il fut remplacé par la « Caravelle » et le DC-9.

Enfin, en 1968, les liaisons, devenues quotidiennes entre la

Suisse et Nice, furent assurées uniquement par des avions à réaction : « Caravelle » et DC-9. En 1973, le nombre des passagers transportés par Swissair sur ses deux vols quotidiens en DC-9 entre Nice et la Suisse et v.v. a dépassé 84 000.

**Ainsi, en 25 ans, le nombre des passagers transportés annuellement est passé de 2 000 à près de 85 000. C'est là un très beau résultat qui prouve le développement continu des échanges touristiques et commerciaux entre la Suisse et la Côte d'Azur.**

En ce qui concerne le transport du fret, l'évolution au cours de ces 25 années a été aussi très spectaculaire : 3 tonnes pour les huit mois de 1949, 67 tonnes en 1959. Dès lors, la progression n'a pas cessé et, avec l'ouverture de la ligne Nice-Zurich venant renforcer celle de Nice-Genève, 300 tonnes de fret furent transportées en 1968 et environ 410 tonnes en 1969.

En 1973, le trafic fret entre Nice et la Suisse et v.v. a dépassé les 1 000 tonnes.

Avec l'introduction de l'horaire d'été, le 1<sup>er</sup> avril 1974, la liaison quotidienne Nice-Zurich v.v. est assurée 4 fois par semaine en DC-8 (149 passagers) au lieu du DC-9 (92 passagers), le vol quotidien Nice-Genève v.v. étant toujours effectué en DC-9.

M. Gérard Boru, qui en 1949 avait été un des principaux artisans de la création de la ligne Nice-Genève et le premier représentant de la Compagnie sur la Côte d'Azur, est à nouveau, depuis 1972 — après une interruption de quelques années où il fut en poste à Bruxelles — représentant régional de Swissair à Nice.

### **A Vevey, on prépare activement la Fête des Vignerons de 1977**

Dans le Pays de Vaud, toute la rive du Léman et une partie

des coteaux du Rhône sont recouverts d'une armée de ceps. Au centre de cette région de vignobles, à Vevey, on active les préparatifs pour la quatrième Fête des vignerons du siècle qui s'y déroulera en août 1977. Lors de la dernière fête, celle de 1955, l'immense enceinte qui pouvait accueillir 17 000 spectateurs avait vu évoluer plus de 3 500 figurants, 950 enfants et 300 animaux. Après avoir choisi le musicien Jean Balissat et le librettiste Henri Debluë, écrivain de Montreux, les conseils de la Confrérie des vignerons viennent de décider à l'unanimité que la mise en scène de la Fête des vignerons de 1977 sera confiée à Marcel Maréchal, directeur du centre dramatique de Lyon. Agé de 37 ans et metteur en scène rompu au plus large répertoire, Marcel Maréchal est partisan d'un art populaire qu'il a su illustrer en montant bon nombre de pièces, en particulier une superbe réalisation au dernier Festival d'Avignon dont il vient d'être nommé directeur. Pour coordonner les activités, faire respecter les délais et traiter les problèmes financiers, un nouveau poste a été créé pour la Fête des vignerons de 1977, celui de directeur administratif. Il a été confié à Eugène Dénéréaz, qui a présidé avec le succès que l'on sait le comité exécutif du plus grand congrès jamais organisé en Suisse, celui du Rotary International qui s'est tenu à Lausanne en mai 1973.

### **Remerciements d'Alexandre Soljenitzyne**

Dans une déclaration officielle, l'écrivain russe émigré Alexandre Soljenitsyne exprime ses remerciements pour les innombrables télégrammes, lettres, paquets et cadeaux qui lui sont envoyés chaque jour par des personnes ou institutions du monde entier. Il lui est impossible de répondre à toutes ces

lettres et invitations. « ... c'est pourquoi j'ai choisi d'y répondre par le moyen de la presse » dit-il. « Je remercie tous ceux qui m'ont écrit et leur demande de comprendre que je suis matériellement incapable de répondre à chacun personnellement. Ma famille et moi sommes profondément touchés par les marques d'amitié, d'approbation et de soutien qui nous ont été témoignées. Je ne sais pas s'il est déjà arrivé auparavant que des hommes chassés de leur patrie, soient aussi chaleureusement entourés à l'étranger. Peut-être doit-on déjà y voir un signe de la future unité vivante de l'humanité. Pour ma part, je désire accomplir mon devoir et écrire des œuvres littéraires pour mes innombrables nouveaux amis. » (A.T.S.)

## **GRAND HOTEL DU PAVILLON**

★ ★ ★ ★ N. N.

PARIS-X<sup>e</sup>

36, rue de l'Echiquier

(Boulevard et métro

« Bonne-Nouvelle »)

Tél. : 770-17-15 et 770-54-34

Telex 66 815

200 chambres

Salles et Salons de 10 à 200 personnes pour banquets, réceptions, conférences, expositions



## **Depuis le 1<sup>er</sup> juillet : service compris obligatoire**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1974, le service compris a été introduit dans tous les hôtels et restaurants suisses. En effet, le Conseil fédéral a étendu à tous les travailleurs de la branche l'application de la convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés, conclue le 5 décembre dernier par les organisations professionnelles. Celle-ci prévoit avant tout une unification et, en partie, une amélioration sensible des conditions générales de travail du personnel des hôtels, restaurants et cafés, ainsi qu'une réglementation concernant les heures de travail et les jours de congé (A.T.S.).

## **Le Conseil fédéral doit promouvoir la création d'un centre suisse de documentation pour publications officielles**

La Fondation pour la collaboration confédérale demande au Conseil fédéral de promouvoir cette année déjà, par une décision de principe la création d'un centre suisse de documentation pour publications officielles et de faire élaborer, de concert avec l'industrie concernée, les grandes lignes du fonctionnement technique d'un projet-pilote. Un groupe de travail de la fondation instituée en 1970 a examiné s'il est nécessaire et possible de créer un centre suisse de documentation pour publications officielles. Dans une brochure qui vient de sortir de publication, la fondation pour la collaboration confédérale estime qu'un tel centre est nécessaire et propose un projet.

« Par publications officielles, on entend toutes publications émanant d'une administration fédérale, cantonale ou communale ». Le nombre de ces publications et des informations qu'elles contiennent, de même que le

travail qu'elles exigent, sont incalculables. Il arrive cependant trop souvent qu'on les laisse moisir dans les archives et qu'on doive ensuite s'efforcer de rassembler à nouveau des informations qui sont depuis longtemps disponibles.

Le groupe de travail a examiné différentes possibilités techniques de réaliser un tel centre. Ce dernier pourrait par exemple être doté d'une mémoire sur micro-films et d'un système électronique de recherche. Les utilisateurs d'un centre suisse de documentation pour publications seraient notamment des parlementaires, des magistrats, des fonctionnaires, des scientifiques, des étudiants, des publicistes et des représentants des professions libérales.

En principe, ce sont les utilisateurs qui devraient financer en commun un tel centre. Mais les calculs révèlent que, sur la base d'un financement privé, les taxes d'utilisation seraient prohibitives, il est donc inévitable que le Gouvernement doive assumer, sous une forme quelconque, la part des frais qu'implique l'utilité publique du centre.

(A.T.S.)

## **Des chances pour la réintroduction du faucon pèlerin en Suisse**

La Suisse est l'un des pays où le faucon pèlerin, oiseau de proie particulièrement utile au maintien de l'équilibre naturel, a pratiquement disparu à cause des méfaits du « D.D.T. », insecticide qui a été depuis lors interdit dans une grande partie de l'Europe et de l'Amérique du Nord à la suite de ses effets désastreux sur la chaîne alimentaire des espèces animales supérieures.

Or, le laboratoire d'ornithologie de l'université de Cornell, aux Etats-Unis, vient de faire parvenir au fonds mondial pour la nature (W.W.F.), à Morges, un rapport annonçant que les projets

de repeuplement de régions en faucons pèlerins étaient sur le point de devenir réalité, grâce à un élevage massif de ces oiseaux en captivité. La réintroduction du faucon pèlerin dans des pays où il a disparu ou dramatiquement diminué pourrait commencer en 1976 (A.T.S.).

## **Pfuertner nommé à l'université de Bielefeld**

Le théologien catholique Stéphan Pfuertner, 51 ans, a accepté d'effectuer des travaux de recherches à l'université de Bielefeld dès le mois d'octobre, il œuvra pendant plusieurs mois au sein du groupe de recherches « Sciences sociales et droit » au centre de recherches interdisciplinaires, annonce le service de presse de l'université.

Au mois d'avril, le père Pfuertner avait donné sa démission de professeur de théologie morale à l'université de Fribourg, avait renoncé à ses fonctions de prêtre et s'était retiré de l'ordre des dominicains, après que ses thèses sur la morale sexuelle eurent déclenché une querelle avec le Vatican. Il avait cessé d'enseigner quelques mois déjà avant sa démission, espérant parvenir à un accord avec le Vatican (A.T.S.).

## **La Suisse et le droit de vote dès 18 ans**

Des votations populaires ont déjà eu lieu dans plusieurs cantons sur l'opportunité d'accorder le droit de vote aux jeunes dès l'âge de 18 ans. Jusqu'à présent, le souverain a toujours dit non à cette question. Toutefois, jusqu'à ce jour et faute de chiffres représentatifs, il n'était pas possible de se faire une idée exacte des tendances de l'opinion publique dans l'ensemble de la Suisse. C'est pourquoi l'institut Publitest s.a. a effectué une enquête sur le plan suisse auprès de 1.015 personnes. Cette en-

quête a permis de faire les constatations suivantes :

A l'heure actuelle, 45 % des Suissesses et des Suisses âgés de plus de 20 ans s'opposent catégoriquement au droit de vote dès 18 ans. Voici les principaux arguments de ces adversaires d'une participation plus forte des jeunes à la vie politique :

- dans leur majorité, les jeunes ne s'intéressent pas à la politique et, de ce fait, ne se rendraient pas aux urnes (49 %) ;
- Pour l'instant, cette affaire ne revêt pas un caractère d'urgence (41 %) ;
- Les jeunes se concentrent sur leur formation et n'ont pas le temps de se consacrer à la politique (36 %).

Une autre tranche de 15 % de toutes les personnes interrogées, tout en ayant une attitude critique face à cette question, tiennent tout de même compte, dans leurs réflexions, de quelques aspects positifs du problème. Ainsi, elles reconnaissent surtout que le fait de leur accorder le droit de vote dès l'âge de 18 ans permettrait d'initier les jeunes mieux et plus tôt à la vie politique. Cette fraction d'adversaires « partiels » grossit du reste, encore le groupe des personnes ayant une attitude négative ou critique, qui atteint dès lors tout juste 60 %.

Seuls 33 % des personnes interrogées se sont prononcées carrément en faveur du « droit de vote dès 18 ans ». Il s'agit en premier lieu, d'adultes relativement jeunes, ainsi que d'adultes ayant bénéficié d'une formation scolaire supérieure et vivant en milieu urbain.

Dans quelles couches de notre population trouvons-nous les adversaires catégoriques ? En premier lieu, il s'agit de personnes interrogées ayant 45 ans et plus, vivant en milieu rural et ayant bénéficié d'une formation scolaire inférieure. Dans ces catégories, la part des adversaires oscille entre 53 et 59 %.

(A.T.S.)

## **Les voyages des diplomates : « strictes prescriptions »**

Les diplomates suisses peuvent-ils voyager dans le monde entier à volonté ? Lorsqu'ils changent de poste, comment sont régis leur déplacement, leur déménagement ? Répondant à ces questions, M. Friedrich Zimmermann, chef de la section des voyages et transports du Département politique fédéral, explique que tous les déplacements de nos représentants sont soumis à de très précises prescriptions. Un exemple : alors qu'un ambassadeur envoie dans une ambassade suisse non meublée (ce qui est de plus en plus rare) à droit à un déménagement de 100 m<sup>3</sup>, une secrétaire de moins de 30 ans a droit à 600 kgs de bagages.

Le service de M. Zimmermann est la véritable agence de voyage fédérale. Les huit employés qui y travaillent, préparent les différents déplacements avec la plus grande minutie : papiers, visas, transports, fret, information des postes concernés pour que l'accueil soit organisé, etc... Par année ce service organise quelque 500 transferts de diplomates ou de leur famille, 200 voyages de vacances, les voyages de service en Suisse et à l'étranger (2 à 3 par jour). En outre, la section prépare également les voyages des envoyés à l'étranger des autres Départements fédéraux, de parlementaires. Les déplacements des enfants de Suisses de l'étranger qui viennent faire leur école de recrues. C'est elle, également qui expédie le matériel trop volumineux pour être envoyé avec le courrier et qui effectue des transports pour la coopération technique.

Des soucis ? M. Zimmermann en a et les principaux sont provoqués par les maisons de transport privées, avec lesquelles la section travaille continuellement : « bien souvent, elles ne lisent pas nos prescriptions et, sur les factures que nous rece-

vons, 5 ou 6 sont fausses, mais rarement en notre faveur ». Bien que la section tente d'obtenir les prix les plus favorables, elle doit faire face à une forte augmentation du coût du fret. Le prix de certains transports a triplé en une année. En 1973, le coût des voyages de transfert s'est élevé de 4 millions de francs. Autre inquiétude de M. Zimmermann : les bagages qui se « perdent » ou subissent une quelconque déprédation. Le chef de section remarque que les transports par avion se déroulaient pratiquement sans difficultés il y a deux ans encore. Actuellement, sur 10 transports, 3 ou 4 subissent des dommages et le règlement de ces sinistres est une des tâches supplémentaires de M. Zimmermann et de ses collaborateurs.

## **Collaboration de Swissair et Roco**

Swissair et la fabrique de conserves Roco, Rorschach, ont décidé de construire une fabrique pour la production de repas prêts à la consommation à Cork, dans le sud de l'Irlande. L'entreprise commune, créée sous le nom de Swissco, dispose d'un capital-actions d'un million de francs suisses, dont les deux partenaires détiennent chacun la moitié. La fabrique produira également des conserves pour l'exportation, sous la raison sociale d'une autre société affiliée, Droco Food Ltd., à laquelle Swissair ne participe pas, précise un communiqué de la compagnie aérienne suisse.

La Swissco se spécialisera dans la préparation des repas prêts à la consommation, de haute qualité, pour les services de ravitaillement des compagnies de transports internationaux (compagnies d'aviation, chemins de fer, bateaux). La production de ces repas, emballés dans des plats en aluminium, est prévue pour le début de l'été prochain. Plusieurs compagnies d'aviation ont montré un grand intérêt pour ces produits. Ce nouveau

système permet notamment d'offrir des repas d'excellente qualité même dans les pays où l'approvisionnement est difficile. Le choix de l'implantation de la fabrique a été déterminé par le fait que l'Etat irlandais y contribue pour une part substantielle à fonds perdu et par l'existence d'une main d'œuvre suffisante. La Swissco et Roco Foods Ltd. employeront quelque 130 personnes en 1976.

## **12.000 adhésions à l'A.V.S.-A.I.**

1973 a été la troisième et vraisemblablement la dernière année, au cours de laquelle la possibilité a été offerte aux Suisses de l'étranger d'adhérer facultativement à l'assurance vieillesse survivants et invalidité. Plus de 12.000 concitoyens ont fait usage de cette possibilité, ce qui correspond à une augmentation de plus de 50 pour cent. Environ 35.000 Suisses de l'étranger payent donc maintenant des primes à l'assurance facultative et 28.000 sont rentiers. Au total, 45 pour cent de nos compatriotes de la « Cinquième suisse », qui pourraient être à l'A.V.S., en font partie. L'année dernière, 132 personnes ont adhéré au Fonds de solidarité alors que 597 sociétaires l'ont quitté. A la fin de l'année, le fonds comptait 16.616 membres. Malgré cette régression, les indemnités forfaitaires ont sensiblement augmenté par rapport à l'année précédente. La part du lion est revenue aux sociétaires du Chili ayant perdu leurs moyens d'existence par suite de la situation politique régnant dans ce pays. Sur 14 requêtes étudiées, le bureau a donné une suite favorable à 9 d'entre elles. Le montant versé en 1973 s'élève à 207.500 francs (137.500 en 1972) (A.T.S.).

## **Information de la Cinquième Suisse**

Le système d'information (revues publiées à l'intention des

Suisses de l'étranger), mis au point par le Secrétariat de la « N.S.H. » en collaboration avec le Département politique, la Commission d'information suisse en France et la Rédaction du *Messenger suisse* (ne l'oublions pas !) se développera encore dans un prochain avenir et permettra de toucher ainsi tous les membres de la « Cinquième suisse ».

En 1973, le tirage global des revues a passé de 105.000 à 165.000, bien que l'on peut estimer que le nombre de lecteurs par numéro est de plus de 240.000 (A.T.S.).

## **95 jeunes Suisses de l'étranger découvrent le canton d'Appenzell**

Répondant à une nouvelle invitation du Secrétariat des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique, 95 jeunes Suisses de l'étranger, venant de 21 pays, dont l'Allemagne de l'Est, font un séjour de trois semaines et demie en pays appenzellois.

La première semaine a été consacrée à des excursions à pied dans la région, la deuxième à des activités en groupes. Les participants ont pu choisir parmi les disciplines suivantes : alpinisme, excursions, sport, photographie et travail social.

Ce camp est financé par le Département politique fédéral, la Fondation « Aide suisse » et le Secrétariat des Suisses de l'étranger (A.T.S.).

## **Les Suisses de l'étranger ont le « mal du pays »**

Pour la première fois depuis 1950, le nombre des citoyens suisses établis à l'étranger a diminué. Ce développement, qui concerne tout autant la majorité des pays européens que les différentes régions d'outre-mer, est due notamment aux crises, guerres, graves difficultés de

travail et problèmes monétaires. D'autre part les Suisses établis dans certains pays étrangers n'ont pas échappé à certaines mesures de nationalisation, parfois « arbitraires et déloyales ». Parlant ainsi des circonstances qui ont poussé des Suisses de l'étranger à regagner leur pays, l'organisation des Suisses de l'étranger de la Nouvelle Société Helvétique indique, dans son 55<sup>e</sup> rapport annuel, qu'il faut espérer que la régression enregistrée pour la première fois en 1973 ne se maintiendra pas et ne prendra pas des dimensions importantes. « S'il est compréhensible que nos patriotes de l'étranger envisagent plus que jamais de profiter de notre calme intérieur, il ne faut pas perdre de vue que notre petit pays, qui n'a ni ressources naturelles ni accès à la mer, dépend davantage que d'autres états des relations directes et individuelles avec d'autres pays. A cet égard, les Suisses de l'étranger rendent de précieux services à leur patrie ».

Malgré tout, quatre nouvelles sociétés (deux du Canada, une du Sénégal et une autre de France) ont été admises au sein de l'organisation des Suisses de l'étranger de la « N.S.H. » en 1973. Celle-ci groupe désormais 626 sociétés dont plusieurs ont fêté, l'année dernière au congrès de Saint-Gall, leur 50<sup>e</sup>, 75<sup>e</sup> ou 100<sup>e</sup> anniversaire.

Alors qu'initialement ces sociétés n'étaient que des associations de bienfaisance, elles se sont consacrées par la suite également à l'organisation de manifestations récréatives.

(A.T.S.)

## **Le château de Prangins dit-on en Suisse deviendra musée national**

M. Raymond Junod, conseiller d'état, représentant le canton de Vaud, et MM. Prinz et Jequier, délégués par le conseil d'état de la république et canton de

Genève, ont signé à Nyon les actes par lesquels ces deux cantons ont acheté en copropriété et à parts égales, pour 2.500.000 francs, le domaine du château de Prangins. MM. Hugo Schneider, directeur du musée national suisse, et J. Bonnard, membre de la commission fédérale de ce musée, assistaient à la signature de ces actes.

En effet, le musée national, à l'étroit dans son siège de Zurich, cherche depuis quelques années à créer un siège en Suisse romande et, après diverses études, il est apparu que le château de Prangins convenait le mieux pour un tel établissement par son style, ses aménagements intérieurs et sa situation géographique.

Tenant compte de l'intérêt de cette réalisation pour la Suisse romande, pour leurs régions en particulier, les Gouvernements vaudois et genevois se sont mis d'accord pour la favoriser ensemble. C'est ainsi qu'ils ont fait l'acquisition du domaine de Prangins dans l'intention de proposer à leurs parlements d'en faire don à la Confédération pour y installer le siège romand du musée national. La Confédération prendra alors à sa charge les dépenses nécessaires à l'aménagement et à l'exploitation de ce siège.

Le domaine de Prangins couvre 43.193 mètres carrés. Les bâtiments représentent un volume de 18.176 mètres cubes. Construit dans la première moitié du dix-huitième siècle, situé au milieu de très beaux parcs, le château a une grande valeur architecturale. Il est classé monument historique. Ses différents corps de bâtiments comprennent des locaux nombreux et spacieux qui se prêteront fort bien à des méthodes modernes d'exposition.

D'après les intentions qu'elles ont fait connaître, la direction et la commission fédérale du musée national entendent donner à ce siège un caractère propre et une importance réelle.

(A.T.S.)

## **Les banques favorables à une nouvelle loi concernant l'obligation de conserver les livres**

Les banques constatent avec satisfaction l'intention du Département fédéral de justice et police de réviser l'article 962 co. Elles préconisent une mise en vigueur rapide de la nouvelle loi fédérale, indique un communiqué de l'association suisse des banquiers.

L'article 962 co qui prescrit la garde des livres et de la correspondance durant 10 ans se rapporte encore uniquement aux archives sur papier. Cet article de loi entraîne, vu le développement des affaires, une accumulation croissante de documents. La conservation de pièces originales est donc toujours plus coûteuse et moins contrôlable, de même, elle ne permet quasiment plus une utilisation rapide des renseignements. Pour ces raisons, les banques ont demandé depuis quelque temps déjà une réglementation nouvelle de l'obligation de conserver les livres, poursuit le communiqué.

### **Microfilm et autres procédés équivalents**

Le projet de loi prend en considération les développements enregistrés dans l'organisation des entreprises comme dans le domaine de la comptabilité. Elle permet l'emploi du microfilm et d'autres procédés pour la constitution d'archives en limitant ipso facto les coûts et l'occupation de locaux. La recherche des documents est en même temps facilitée. La révision de la loi, il est vrai, ne peut être judicieuse que si les reproductions ont, devant la loi, valeur d'originaux. Le projet de loi contient de telles prescriptions à ce sujet, qui, de l'avis des banques, sont indispensables.

### **Application sans délai de la nouvelle loi**

Le projet du Département fédéral de justice et police concer-

nant l'obligation de conserver les livres correspond amplement aux besoins de notre économie. Les banques sont d'avis par conséquent qu'il est extrêmement important que ce projet de loi soit présenté devant le Parlement le plus rapidement possible et qu'il soit mis en vigueur avec force de loi, conclut l'association suisse des banquiers (A.T.S.).

## **Chiennes et chattes pourront**

### **« prendre la pilule »**

10.000 chiots et chatons naissent chaque heure. Pour enrayer cette surpopulation galopante, divers produits anti-conceptionnels sont déjà sur le marché, notamment aux Etats-Unis où ils connaissent des succès divers. Selon « Infochimie », le service de presse de la société suisse des industries chimiques, les dernières recherches en cours sont faites en commun par des chimistes et des spécialistes de l'alimentation des chats et des chiens. A l'avenir, les pâtées pourraient contenir une dose minime de mibolerone, un stéroïde synthétique empêchant la gestation. Ainsi, les animaux prendraient leur « pillule » quotidiennement sans s'en rendre compte, tout au moins en ce qui concerne les chiennes. Pour les chattes, plus regardantes quant à leur nourriture, on ne sait pas encore si elles accepteront cette alimentation anti-chats.

Les premiers essais sont satisfaisants. Les autorités américaines devraient donner l'an prochain déjà l'autorisation de mettre ce nouveau produit anti-conceptionnel en vente libre, ce qui devrait réduire le nombre des bâtards et celui des bêtes abandonnées.

## **Nouveau livre de chant du soldat**

La commission militaire de l'association chrétienne de jeunes

# +GF+

Raccords  
et  
Robinetterie  
en fonte malléable  
+ GF +

Raccords  
et  
Robinetterie  
en matière plastique  
+ GF +

Machines à fileter  
et à tronçonner  
+ GF +

Machines à grenailleur

Raccords à bague  
de serrage  
système SERTO,  
cuivre, aciers et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines  
ROMAY

## Georges FISCHER sa

14, rue Froment - PARIS-11<sup>e</sup>

Tél. : 700-37-42 à 37-44

Télex : 23922 Fischer Paris

gens (Y.M.C.A.) a publié un nouveau livre de chant du soldat.

Broché, de petit format (A6), il comprend 94 chants en cinq langues (allemand, français, italien, romanche et anglais). Il ne comporte pas de portées ni de notes, mais uniquement les paroles des chants. Quelques-uns des textes allemands sont en dialecte. Il y a même un chant hébreu. Parmi les chansons romandes figurent « Roulez tambours », « Mon hameau », « La jardinière du roi », « Le petit navire », le « Vieux chalet », le « Bon village », « Tout simplement », « Le chevalier » et « Alouette ». En italien, on trouve « Addio la caserma », « Vieni su la barchetta », « Cucu », « Fa mal i pe », etc...

La brochure revient à 2 F et peut être commandée au siège de la Commission (Forchstrasse 58, b.p. 8032, Zurich).

### l'exposition suisse de Pékin

L'exposition suisse de produits industriels de Pékin, qui dure du 7 au 20 août, représente, selon l'avis du délégué aux accords commerciaux, M. Raymond Probst, dans un article de la « Schweizerisch Handels Zeitung », un jalon dans l'établissement des relations économiques entre les deux pays. Même si les 800 millions de Chinois n'ont encore que peu d'impact au point de vue des relations économiques extérieures, ils constituent un marché qui pourra se développer à plus ou moins long terme. Il s'agit donc pour notre pays de bien utiliser la bonne position de départ que nous vaut notre statut de neutralité et notre situation de pays industrialisé.

Le conseiller fédéral Graber a inauguré l'exposition — l'une des plus grandes jamais organisées par notre pays à l'étranger — à la tête d'une délégation du Département politique et de la Division du commerce.

Le commerce avec la Chine populaire demeure modeste bien que Berne ait noué des relations diplomatiques avec ce pays en 1950 déjà. L'année passée, l'accroissement a été plus important : le volume des échanges est passé de 150 à 220 millions de francs suisses. En même temps, la balance commerciale, jusqu'alors bien équilibrée, penche un peu plus du côté suisse. Il est bon en ce sens que la Chine puisse être l'invité d'honneur du comptoir suisse de l'année prochaine. Les deux pays apprendront à mieux connaître leurs possibilités d'échanges.

La Chine poursuit son industrialisation. Elle s'intéresse tout particulièrement aux produits spécialisés de notre industrie des machines (environ 32 millions) et à ceux de notre industrie chimique (environ 48 millions, surtout des colorants). Selon de récentes évaluations, la Chine progresse également dans le secteur horloger. Elle peut à l'aide de machines suisses, produire 9 à 10 millions de montres. Cela ne l'a pas empêchée d'acheter en Suisse un million de pièces pour 43 millions de francs en 1973. L'économie du pays est orientée avant tout vers la satisfaction des besoins internes. Le commerce extérieur de la Chine avec la Suisse n'en a pas moins atteint entre 8 et 9 milliards de dollars, soit les deux cinquièmes de celui de la Suisse avec ces pays. (A.T.S.)

ENTREPRISE GENERALE  
DE PEINTURE

**FRANCIS M O N A**

39, avenue de Seine  
92500 Rueil-Malmaison  
Tél. : 776-13-37

2 bis, rue de l'Oasis  
92800 Puteaux  
Tél. : 776-13-37